

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D230

Séance du 27 janvier 2011 - Convocation du 20 janvier 2011

Compte rendu affiché le 4 février 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mlle COIN par M. CLARET, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Terrain synthétique de football : Stade Oboussier

La Commune a inscrit à son plan de mandat la réalisation d'un terrain de football synthétique au Stade Jean Oboussier - René MILLET afin de fournir aux utilisateurs un équipement de qualité et qui permettra une pratique sportive dans de meilleures conditions. Ainsi, des délibérations ont déjà été prises sur les demandes de subventions et la création d'une opération d'équipement.

Les axes porteurs du programme sont les suivants :

- bénéficier sur la commune d'un équipement sportif de qualité et abandonner le vieillissant terrain actuellement en gore, et dont l'utilisation sera à très court terme inadapté en terme de réglementation.
- apporter à l'utilisateur principal à savoir le Club Sportif Neuvilleois un nouvel outil de travail dont bénéficieront ses équipes et les **315 licenciés jeunes du club**. Il est à noter que **le club évolue en Promotion d'Honneur Régional (PHR)** et organise chaque année un tournoi international des moins de 15 ans reconnu au niveau européen,
- proposer cet équipement à d'autres structures pour la pratique du football comme les collégiens et les lycéens des trois établissements de la commune (collège Jean Renoir, Lycée Rosa Parks, le collège et le lycée de ND de Bellegarde), soit près de 3 000 élèves.

Pour la réalisation du terrain synthétique, un marché public a été lancé suivant la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics. La Commission d'ouverture des plis s'est réunie par deux fois, les 11 et 20 janvier 2011, afin d'étudier les dossiers reçus et de donner un avis.

A l'issue de la Commission d'ouverture des plis du 20 janvier 2011, il est ainsi proposé de retenir la société PARCS & SPORTS (Chassieu) pour les montants suivants :

	Montant H.T	Montant T.T.C
Terrain synthétique	414 602.54 €	495 864.64 €
Option A : gabions	22 400.00 €	26 790.40 €
Option B : Clôture et pare-ballons	21 494.50 €	25 707.42 €
Option C : Clôture	3 968.90 €	4 746.80 €
Option D : Clôture type stade	12 750.00 €	15 249.00 €
Total	475 215.94 €	568 358.26 €

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le Budget Primitif,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie les 11 et 21 Janvier 2011
- **DECIDE d'attribuer le marché « Terrain synthétique de football – Stade Oboussier » à la société PARCS & SPORTS (Chassieu) pour un montant de 475 215.94 € HT soit 568 358.26 € TTC :**

	Montant H.T	Montant T.T.C
Terrain synthétique	414 602.54 €	495 864.64 €
Option A : gabions	22 400.00 €	26 790.40 €
Option B : Clôture et pare-ballons	21 494.50 €	25 707.42 €
Option C : Clôture	3 968.90 €	4 746.80 €
Option D : Clôture type stade	12 750.00 €	15 249.00 €
Total	475 215.94 €	568 358.26 €

- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif, opération 0041,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 27 janvier 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/01/2011
- Publication ou affichage le 28/01/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 28 janvier 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.